

20 La solennité des titulaires qui tombent dans la semaine de la Pentecôte (du lundi au samedi) est remise au 13 juin, avec remise de celle du sacré Coeur au 20.

30 La solennité des titulaires qui tombent les jours de fête très solennelle (Pentecôte, Saint-Trinité et jeudi de la Fête-Dieu) n'a pas lieu; elle est supprimée pour cette année quant à la messe votive, mais la solennité purement extérieure (décoration, instruction spéciale, remise des indulgences) peut avoir lieu en un dimanche non privilégié.

40 La solennité des titulaires qui tombent du 31 mai au 12 juin (exc. celle du saint Sacrement) aura lieu le 13 juin, avec remise de celle du sacré Coeur au 20.

Province ecclésiastique de Montréal

Diocèse de Montréal. — Sainte Trinité (Contrecoeur).

Province ecclésiastique d'Ottawa

Diocèse d'Haileybury. — Sainte Trinité (Englehart). J. S.

CIRCULAIRE

DE Mgr L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

au clergé de son diocèse

CANONISATION DE JEANNE D'ARC ET DE MARGUERITE-MARIE

Archevêché de Montréal, le 10 mai 1920.

Bien chers collaborateurs,

La semaine dans laquelle nous sommes entrés est une grande semaine pour le monde catholique tout entier et particulièrement pour la France. L'Eglise, fidèle à sa mission de directrice des peuples, propose solennellement, ces jours-ci, à leur admiration et à leur imitation, de nouveaux bienheureux et de nouveaux saints. Hier, 9 mai, la vénérable Louise de Marillac, co-fondatrice, avec saint Vincent de Paul, des Filles de la Charité, était béatifiée. Jeudi prochain, 13 mai, jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, la bienheureuse Marguerite-Marie